

CAPPES

Centre d'accompagnement et de prévention
Pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires
Rue de l'Écluse 67
2000 Neuchâtel

SCSP

Office de la promotion de la santé
et de la prévention
Rue des Beaux-Arts 13
2000 Neuchâtel

Groupe de travail Directions DIR - Services socio-éducatifs SSE – Infirmières scolaires IS

Ce groupe de travail composé de représentant-e-s de tous les établissements scolaires de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel (directions DIR - services socio-éducatifs SSE, infirmières scolaires IS), ainsi que de la responsable du CAPPES et de la référente pour la santé scolaire du SCSP, s'est réuni quatre fois entre mai 2022 et avril 2023.

L'échange de bonnes pratiques ainsi que des bases de recommandations pour favoriser la collaboration et la coordination entre les intervenant-e-s concerné-e-s au sein de l'école obligatoire neuchâteloise ont constitué les discussions de ce groupe de travail.

Les buts principaux de ce groupe de travail

- Soutenir la collaboration entre les différent-e-s intervenant-e-s au sein de l'école, proposer des ressources coordonnées et une offre cohérente aux élèves dans le domaine de la santé au sens large.
- Soutenir la communication, la collaboration et la coordination des professionnel-le-s de la santé avec les autres professionnel-le-s au sein de l'école.
- Favoriser la connaissance des rôles et interventions de chaque intervenant-e.
- Positionner les intervenant-e-s médico-infirmier-ère-s et socio-éducatif-ve-s comme des ressources de premier recours en cas de questions liées à la santé physique, psychique et sociale, conformément à leurs rôles respectifs.

Les résultats de ce groupe de travail sont résumés dans ce document qui se veut être une proposition de base commune à tous les cercles. Ce document est évolutif et fera l'objet d'une réévaluation régulière par ce groupe de travail.

Principes pour la transmission d'informations entre les professionnel-le-s de l'école intervenant auprès de l'élève

La communication, la coordination et la collaboration doivent pouvoir se faire dans un cadre donné et un climat de confiance mutuelle, y compris en cas d'avis divergents. Dans ce cadre, il s'agit de :

- Tenir compte de la structure de l'établissement, de la structure des équipes ainsi que des protocoles ou procédures mis-es en place par les directions.
- Tenir compte du contexte, en particulier légal, pour agir selon le cadre adéquat pour l'échange d'informations.
- Renforcer la communication et la collaboration par des rencontres régulières formelles et informelles.

Concernant la transmission des informations entre les professionnel-le-s de la santé et les autres professionnel-le-s de l'école, il faut tenir compte des bases légales en vigueur en lien avec les types d'informations et les personnes impliquées.

Concernant les demandes ou avis divergents sur certaines transmissions, il est primordial de privilégier la communication et la collaboration en tenant compte des principes légaux de base, de l'utilité et l'usage de l'information dans le but de proposer une offre cohérente à, et, pour l'élève.

Concernant le signalement d'une situation par un-e enseignant-e, le suivi est évalué et coordonné par les intervenant-e-s concerné-e-s. Le suivi ou non de ce signalement devrait être quittancé auprès de l'enseignant-e.

Tableau récapitulatif « qui fait quoi »

SSE : services socio-éducatifs - IS : infirmières scolaires - DIR : directions

Ressources à disposition	Champs d'intervention	Public cible pouvant faire appel à la ressource	Objet de la demande	Forme de la réponse	Suites Confidentialité
Directions	Interventions à l'interne de l'école Interventions externes à l'école	Base volontaire de l'élève Enseignant-e-s Parents IS SSE Médiateurs-trices Services externes	Situations de crise Comportements inadéquats, répétés et /ou graves Débordement émotionnel et /ou relationnel Cas de maltraitance, abus, harcèlement	Entretiens individualisés avec l'élève Entretiens avec les parents Contact et/ou réseau avec les services externes Contact et/ou réseau à l'interne Réunion de crise	Documentation des décisions prises Organisation d'un accompagnement de la situation à l'interne et/ou à l'externe Signalement à l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

<p>Services socio-éducatifs Conseillers-ères socio-éducatifs-ives SSE</p>	<p>Interventions multi-directionnelles comprenant l'élève, l'enseignant-e, la famille, les services internes et/ou externes</p>	<p>Base volontaire de l'élève Mandat de la direction Enseignant-e-s IS Médiateurs-trices Parents Services externes</p>	<p>Difficultés comportementales, scolaires, éducatives, psycho-sociales Situations de crise Cas de maltraitance, abus, harcèlement</p>	<p>Entretiens individualisés avec l'élève Entretiens avec les parents Contact et/ou réseau avec les services externes Contact et/ou réseau à l'interne Réunion de crise</p>	<p>Documentation des décisions prises Organisation d'un accompagnement de la situation à l'interne et/ou à l'externe</p>
<p>Service de santé scolaire Infirmier-ères scolaires IS</p>	<p>Interventions de promotion de la santé et prévention définies à l'interne de l'école Interventions santé, promotion de la santé et prévention définies par les directives cantonales Communications avec les services externes Avis médico-infirmier Évaluation de la situation physique ou psychique – gravité (blessures, maladie, risque suicidaire...)</p>	<p>Base volontaire de l'élève Mandat de la direction Enseignant-e-s SSE Médiateurs-trices Parents Services externes</p>	<p>Questions de santé (addictions, sexualité, alimentation, souffrances) Signes de maltraitance, scarifications, observé-e-s par un tiers Suspicion de déficit auditif ou visuel Vaccinations, visites médicales</p>	<p>Entretiens individualisés Examen médical Interventions collectives de santé Contact, demande d'informations et orientation avec enseignant-e-s, SSE, direction, parents, médecins traitants, intervenant-e-s externes Tests auditifs et visuels Contrôle médicaux et vaccination</p>	<p>Orientation auprès des intervenant-e-s concerné-e-s Conseils et contrôles médicaux et suivi de santé personnalisés Documentation des décisions prises En accord avec l'élève, comptes rendus aux personnes concernées (hors situation de mise en danger élève ou autrui) Interventions lors de cours sur la santé Respect du secret professionnel et de fonction</p>

Médiateurs-trices	Interventions internes	Base volontaire de l'élève SSE IS Enseignant-e-s Directions Pairs	Difficultés relationnelles avec les pairs, les enseignant-e-s, dans la famille, dans la vie scolaire	Entretiens individualisés ou/et interventions collectives Orientation auprès des intervenant-e-s concerné-e-s	Confidentialité stricte sur les contenus sauf lorsque l'élève est en danger ou représente un danger pour un tiers Un signalement à la direction est alors fait et celle-ci prend les mesures nécessaires
Spécificités des cercles et centres					

Les remarques éventuelles concernant ce document peuvent être adressées aux directions respectives qui les transmettront au GT par le biais de Madame Treyvaud/Madame Méndez.

Mai 2023